

SEANCE DU 24 mars 2016

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	9

Date de la convocation
 03/04/2015

Date d'affichage
 03/04/2015

Le vingt-quatre mars deux mil seize à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. François CHAMPRENAULT, Maire.

Présents : François CHAMPRENAULT, Maire, Matthieu SAULGEOT, Elodie PORCHERET, Romain BERTRAND, Michel GUÉNOUX, Adeline ACHOTTE, Michèle LEMAIRE, Yves PORCHERET

Absents : Sébastien GRZYB
Absent excusé : Michel GOULIER

Secrétaire de séance : Adeline ACHOTTE

Le Conseil Municipal a examiné les dossiers suivants :

↳ **Comptes administratifs 2015 :**

Sous la présidence de M. GUÉNOUX Michel, conseiller municipal, le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs de l'exercice 2015 qui se résument comme suit:

RÉSULTAT D'EXÉCUTION BUDGET PRINCIPAL 2015

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	73 143.57	57 777.69	6 710.35	859.33	22 935.56
Investissement	-54 906.79	0	56 974.58	+1 591.76	476.03
TOTAL	18 236.78	57 777.69	63 684.93	-732.43	23 411.59

RÉSULTAT D'EXÉCUTION BUDGET ANNEXE S.D.E.P. 2015

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Fonctionnement	65 914.89	0	9 561.03	0	75 475.92
Investissement	38 290.35	0	0	0	38 290.35
TOTAL	104 205.24	0	9561.03	0	113 766.27



↳ Comptes de gestion 2015 :

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2015 dressés par Mme Dominique BARRAUD, Receveur Municipal. Lesdits comptes de gestion concernent le budget principal de la commune et le budget annexe S.D.E.P..

↳ Affectation des résultats 2015 :

Après approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015, qui font apparaître :

* un excédent de fonctionnement de 22 935.56 €,
* un déficit d'investissement de 476.03 €
en ce qui concerne le budget principal de la commune,

* un excédent de fonctionnement de 75 475.92 €,
* un excédent d'investissement de 38 290,35 €,
en ce qui concerne le budget annexe S.D.E.P.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'affecter ces résultats.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **décide**, en ce qui concerne le budget principal, qu'aucun virement n'est à effectuer au compte 1068 du budget primitif 2016 ;

- **dit** que le surplus, 22 935.56 €, sera reporté au budget primitif 2016 en section de fonctionnement au compte 002.

- **décide**, en ce qui concerne le budget annexe S.D.E.P., qu'aucun virement n'est à effectuer au compte 1068 du budget primitif 2016 ;

- **dit** que l'excédent de 75 475.92 € sera reporté au budget primitif 2016 en section de fonctionnement au compte 002 ;

- **dit** que l'excédent de 38 290,35 € sera reporté au budget primitif 2016 en section d'investissement au compte 001.

↳ Vote des taux des quatre taxes 2016 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux d'impôts locaux sans modification par rapport à l'année précédente, à savoir:

- taxe d'habitation: 12,15 %,
- taxe foncière (bâti): 9,68 %,
- taxe foncière (non bâti): 21,37 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.): 13,10 %.

↳ Budgets primitifs 2016 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2016 de la commune et du budget annexe S.D.E.P. qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

Budget principal de la commune

- section de fonctionnement: 190 197.56 €,
- section d'investissement: 517 452.00 €.

Budget annexe S.D.E.P.

- section de fonctionnement: 100 083.12 €,
- section d'investissement: 51 868.35 €.

↳ **Dissolution du CCAS 2016 :**

Le Maire rappelle la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Elle supprime, dans son article 79, l'obligation pour les **communes de moins de 1500 habitants** de disposer d'un CCAS tout en maintenant l'action sociale directement au sein de la commune..

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015.

↳ **Communications et questions diverses**

◆ **Démission de Mr Sébastien GRZYB :**

Le Maire informe les conseillers de la démission du 1^{er} adjoint pour des raisons professionnelles.

Le Maire,



François CHAMPRENAULT
Signature et cachet

